

6 raisons de choisir le Groupe Danger

 Avantages du Groupe Danger	 Différences courantes
 Organisme enregistré auprès de la DREETS (n° BRET/2021/017) avec renouvellement et évaluation rigoureuse tous les 5 ans.	Pas enregistrés auprès de la DREETS → compétences non validées, DUERP souvent incomplet ou non conforme
 Utilisation de Microsoft 365 la plateforme professionnelle la plus utilisée au monde • Interface connue, pas besoin de formation spécifique, • Pas besoin d'acheter un logiciel spécialisé, Excel est souvent déjà disponible dans l'entreprise.	Usage de logiciels "maison" nécessitant la formation des salariés → risque de délit d'entrave. • Abonnements mensuels ou annuels. • Options payantes pour ajouter des fonctionnalités, • Certains logiciels sont complexes ou peu intuitifs, • Pannes serveurs, bugs, lenteurs... • Données sensibles stockées en ligne.
 Sécurité maximale des données • Stockage du DUERP sur trois serveurs distincts sécurisés par cryptage AES 256, • Envoi et mises à jour cryptés TLS/SSL, documents protégés par mot de passe.	Accès en ligne au DUERP → risque majeur de divulgation. Selon l'IGAS*, une diffusion externe compromet le secret des affaires et expose à la malveillance, l'espionnage ou le terrorisme. *Inspection Générale des Affaires Sociales
 Document Unique livré en version classeur avec version informatique Word et Excel permettant de modifier/ajouter/supprimer des éléments.	DUERP fourni en PDF verrouillé, non modifiable → obligation de repasser par le prestataire pour chaque mise à jour.
 DUERP sur mesure créé ou mis à jour avec : • Photos issues de l'audit sécurité, • Plan d'actions / P.A.P.R.I.P.A.C.T. personnalisé avec visuels des situations à risque.	Copie d'un DUERP d'une autre entreprise → chaque DUERP doit être unique ; en cas d'accident, votre responsabilité est engagée.
 Accompagnement technique et juridique 24 mois inclus Conseils illimités, Informations techniques et réglementaires, aide à la rédaction de réponses aux administrations (ex. : suite à un accident du travail), et bien plus	Assistance limitée à 1 an ou moins, souvent insuffisante.